

DEPARTEMENT DU TARN		Date de transmission de l'acte: 14/04/2026						
ARRONDISSEMENT DE CASTRES		Date de réception de l'AR: 14/04/2026 081-218101871-DL_2026_033-DE AGEDI						
EXTRAIT DU REGISTRE CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 avril 2026								
COMMUNE DE MOULAYRES		Date de convocation : 03 avril 2026						
		Le huit avril deux mille vingt-six, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Laurent BAZART, Maire de la commune, et a élu secrétaire de séance Karine SECHERET, 2ème Adjointe						
		<u>PRESENTS</u> : Laurent BAZART, Frédéric MATUSZEWSKI, SECHERET Karine, Maud LEONARD, Carole TOURNIER, Anne-Laure VICTOR, Patrice BLATTES						
		<u>REPRESENTES</u> : ALBOUY Francine (MATUSZEWSKI Frédéric)						
		<u>ABSENTS</u> : Richard GONNET, Brice AMALVY, Patrick CLEMENT						
Délibération N° DL_2026_023		EN EXERCICE	QUORUM	PRESENTS	VOTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION
		11	6	7	8	8	0	0
Election du délégué AGEDI		Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les logiciels métiers utilisés au sein de la mairie sont développés et mis à disposition par un établissement public de coopération intercommunale : le Syndicat Mixte AGEDI basé dans le Cantal. La mise à disposition de ces logiciels métiers passe par une adhésion de la commune de MOULAYRES au Syndicat Mixte AGEDI. Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-7, Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale, Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale, Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de MOULAYRES au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI, Monsieur le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : - DÉSIGNE en qualité de représentant titulaire : M. Patrice BLATTES, Conseiller Municipal						

- DÉSIGNE en qualité de représentant suppléant, Mme Carole TOURNIER, Conseillère Municipale
- PRÉCISE que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.
- AUTORISE Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Karine SECHERET,
Secrétaire de séance



Laurent Bazart,
Maire

